

LISTE DES COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL TRANSFÉRABLES OU ÉQUIVALENTS PROGRAMMES DE MINEURE (121040) ET BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ (121010) EN PSYCHOÉDUCATION

REMARQUES

- Cette liste est non officielle et peut être modifiée sans préavis par l'École de psychoéducation. Il est donc important de déposer votre demande dès que possible.
- Deux cours sont réputés équivalents si le contenu est similaire à au moins 80 %.
- Les demandes de transfert de cours doivent être soumises en utilisant le formulaire en ligne CHE_Transfert. Aucune demande par courriel n'est acceptée.
- Si un cours est absent de la liste, vous devez soumettre votre demande en utilisant la vignette « Scolaires – Équiv./Exemption ». Aucune demande par courriel n'est acceptée. Vous devez avoir obtenu une note minimale de C au cours ciblé pour que la demande d'équivalence soit considérée.
- Le formulaire et la vignette sont disponibles à partir de la page d'accueil de votre centre étudiant.
- Si vous avez besoin d'aide pour trouver ou remplir un formulaire (aspect technique), veuillez communiquer directement avec le service de [soutien](#) du centre étudiant.
- 1 cours transféré = 1 cours en moins à suivre dans la structure de programme (**impact à considérer pour conserver un statut temps plein**).
- Les cours datant de 10 ans et plus ne peuvent faire état d'un transfert ou d'une équivalence.
- Il n'est pas possible de retirer un cours transféré ou accordé en équivalence.
- Aucun transfert ou équivalence possible pour les cours de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) (anciennement connue sous le nom de la Faculté de l'éducation permanente (FEP)), mis à part pour un cours au choix (bloc 70Z). Le cours au choix ne doit pas être siglé PSE, PSY, CRI ou SVS.
- Après votre admission dans un programme de psychoéducation, il n'est pas permis de suivre un cours réputé équivalent à un cours de la structure de programme. Vous devez vous inscrire aux cours offerts par l'École de psychoéducation. Toute substitution ou équivalence sera refusée, sauf sur approbation préalable du responsable de programme.

Transfert de cours (note transférée et contributive à la moyenne du programme)

Formulaire en ligne : CHE_Transfert

Cours de la structure de programme en psychoéducation		Cours réputé équivalent au répertoire		Cours non équivalent	
Sigle de cours	Titre du cours	Sigle de cours	Titre du cours	Sigle de cours	Titre du cours
PSE1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	PSY1961	Psychologie du développement humain		
PSE1203	Développement normal 6-18 ans	PPA2208	Développement de l'enfant et adaptation sociale et scolaire		
		PSY1966	Psychologie de l'adolescence		
		PSY2093	Adolescence		
PSE1207	Observation des comportements			PEF2060	Observation et évaluation de l'enfant
PSE1210	Bases biologiques de l'adaptation	PSY1049	Neuroscience de la cognition et du comportement	PSY1035	Psychologie physiologique
		PSY3032	Neuropsychologie humaine	PSY1048	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
PSE2202	Psychométrie et évaluation normative	PSY2003	Introduction à la psychométrie		
PSE2214	Personnalité et adaptation	PSY1105	Psychologie de la personnalité		
PSE2215	Introduction aux perspectives évolutionnistes	ANT1511	Évolution et comportement humain		
PSE2219	Analyse appliquée du comportement	PSY1085	L'apprentissage		
PSE3192	Médication et comportement	PSY3035	Psychopharmacologie		
PSE3202	Relation psychoéducative	PSY3129	Méthodes et techniques d'entrevue	CRI2811	Techniques d'entrevue en criminologie
PSE3207	Pratique psychoéducative en contexte autochtone			AUT2500	Travail en contextes autochtones
PSE3211	Pratique psychoéducative et vieillissement	PSY2682	Psychologie du vieillissement	PSY2254	Maturité et vieillesse
PSE3212	Violence familiale à l'égard des enfants	PSY3249	Violence familiale		
PSE3217	Pratique psychoéducative : fonctionnement cognitif			PSY2055	Psychologie de la perception
				PSY2065	Processus cognitif 1
				PSY3032	Neuropsychologie humaine

Équivalence de cours (mention EQV (note non contributoire à la moyenne du programme))					
Vignette « Scolaires – Équiv./Exemption »					
Cours PSE de la structure de programme		Cours réputé équivalent au répertoire		Cours non équivalent	
Sigle de cours	Titre du cours	Sigle de cours	Titre du cours	Sigle de cours	Titre du cours
PSE1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	PSY1095 ET PSY2115	Développement de l'enfant ET Psychopathologie : introduction		
PSE1202	Développement normal et psychopathologie adulte	PSY2115 ET PSY2254	Psychopathologie : introduction ET Maturité et vieillesse		
PSE22181/82	Méthodologie scientifique en psychoéducation 1 et 2	CRI1200 ET CRI1600	Méthodologie en criminologie ET Initiation aux méthodes quantitatives		
		PSY1004 (SOL1020) ET PSY1006	Analyses quantitatives en psychologie 1 (Introduction à la statistique sociale) ET Méthodologie scientifique 1 (psychologie)		
		PSE1004 (SOL1020) ET PSE1205	Analyses quantitatives en psychologie 1 (Introduction à la statistique sociale) ET Méthodologie scientifique 1 (psychoéducation)		

Exemption de cours (mention EXE (note non contributoire à la moyenne du programme))					
Vignette « Scolaires – Équiv./Exemption »					
Cours PSE de la structure de programme		Cours réputé équivalent au répertoire		Cours non équivalent	
Sigle de cours	Titre du cours	Sigle de cours	Titre du cours	Sigle de cours	Titre du cours
PSE22181/82	Méthodologie scientifique en psychoéducation 1 et 2		Cheminement honor en psychologie		
PSE32501/02	Stage d'intervention 1 et 2		<ul style="list-style-type: none"> • Formation collégiale ou universitaire (TES, TID, TSS) ; • Plus ou moins 10 000 heures (6 ans) d'expérience à titre d'éducatrice ou titre d'emploi équivalent Si vous répondez à ces critères, veuillez contacter la coordonnatrice des stages .		